



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 15 janvier 2026

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 11/01/2026

Nombre de membres en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 13

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M Benoit COUTEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Sylvie CHATELLIER adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Servane CHESNEAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)
M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE)
M Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)
Mme Gwladys ROUSSEAU (donné pouvoir à Mme Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2026-15-01-004 – Convention de partenariat avec l'Association Handisup

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'opportunité de signer convention de partenariat avec l'association Handisup pour une période de 2ans à partir de la date de signature dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux activités municipales ;
- Accompagner et former les équipes d'animation ;
- Soutenir les familles dans le parcours et les démarches liées à l'accueil de leur enfant.

Il est précisé que la signature de cette convention n'entraîne aucun engagement financier de la part de la Commune

Il est proposé au conseil municipal de valider la signature de la convention de partenariat avec l'Association Handisup

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la signature de la convention de partenariat avec l'Association Handisup.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER



Le Maire
Stéphane ENTÈME

Stéphane ENTÈME
Maire
2026.01.21
12:13:04+01'00'
2025.3.0

